

punissables ; tandis qu'ici les délégués inférieurs de l'autorité jouissent de l'impunité sous le masque et le costume de législateurs. Il n'y a aucune autre de vos colonies qui ait une combinaison aussi vicieuse, aussi antisociale que l'est le Conseil Législatif dans les deux Canada.

Nous sommes en session. Je n'ai pas sous les yeux les papiers Desrivières ni le tems de vous parler plus au long de cette affaire. Dans l'intérêt de cette province dont vous êtes l'ami si zélé, dans l'intérêt de la famille, et dans le vôtre même comme créancier, j'espère que vous ferez les avances pour faire plaider cette cause avec tous les moyens utiles de succès quoiqu'avec toute l'économie possible.

L'impression des plaidoyeries (case) et appendix forment un item de plus de quatre vingt louis dans le montant des frais. Je vous prie d'envoyer le plus que vous pourrez obtenir de copies de cet imprimé. La famille a le plus grand intérêt à l'avoir comme moyen d'intéresser, par la réimpression dans ce pays, le public et la Législature à son sort, s'il est empiré par des décisions injustes. Si dans cinq à six semaines, tems où finira la session actuelle du parlement je pensais qu'un mémoire raisonné sur cette cause puisse encore être utile, je le ferai.

Adieu mon cher Monsieur, c'est vraiment avec respect, amitié, et une vive reconnaissance que je vous écris, comme à l'un des plus francs et des plus utiles amis qu'ait eu le Canada. Messieurs Neilson, Viger et moi, sommes rarement réunis sans que de cœur et de désir vous n'y soyez avec nous pour chanter un quatuor qui serait bien dans l'intérêt commun de l'Angleterre et du Canada, au milieu de tant de voix discordantes qui brouillent cette harmonie.

Avec respect votre affectionné serviteur,

L. J. PAPINEAU.

*Le Courrier du Livre - juillet 1899*